

Commune de LAVAU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Date de la convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 17h30,

Le Conseil Municipal de la commune de LAVAU, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard d'ASTORG, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOURGUIGNON Nadine, CARLIER Elisabeth,

Messieurs BRIÉ Jean-Luc, BOURGUIGNON Dominique, BOUGEARD-DONNEGER Thierry, REBOLLO

Philippe, d'ASTORG Charles, CHATARD Frédéric,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents (excusés) : NEANT

Monsieur BOURGUIGNON Dominique a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du précédent conseil**
- **Vote du compte administratif 2022 – comptabilité M14**
- **Approbation du compte de gestion 2022 – comptabilité M14**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2022 – comptabilité M14**
- **Vote du compte administratif 2022 – comptabilité M49**
- **Approbation du compte de gestion 2022 – comptabilité M49**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2022 – comptabilité M49**
- **Vote des taux d'imposition 2023**
- **Vote des subventions 2023**
- **Vote du budget 2023 – comptabilité M57**
- **Vote du budget 2023 – comptabilité M49**
- **Délibération : Orange – fixation du taux de Redevance d'Occupation du domaine Public 2023**
- **Questions et affaires diverses**

- Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMPTABILITE M14 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRIÉ,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Recettes 2022	521 479,74 €
Dépenses 2022	468 340,55 €
Résultat exercice 2022	53 139,19 €
Excédent de fonctionnement 2021 - Compte 002	80 367,15 €
Excédent cumulé de fonctionnement 2022	133 506,34 €
Investissement	
Recettes 2022	269 957,66 €
Dépenses 2022	14 043,48 €
Résultat exercice 2022	255 914,18 €
Déficit d'investissement 2021 - Compte 001	-165 975,68 €
Excédent cumulé d'investissement 2022	89 938,50 €

RÉSULTAT CUMULÉ - EXCEDENT GLOBAL AU 31.12.2022

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT :

133 506,34 € + 89 938,50 € = **223 444,84 €**

ETAT DES RESTES A REALISER :

Recettes : 7 803,00 €

Dépenses : 59 483,15 €

INVESTISSEMENT :

Résultat CUMULÉ FIN 2022 soit 89 938,50 € - les restes à réaliser 51 680,15 € = **38 258,35 €**

2 - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - COMPTABILITE M14 :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance existante ;

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 - COMPTABILITE M14 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2021	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE FIN 2022	RESTES A REALISER 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-165 975,68		255 914,18	89 938,50	D 59 483,15 R 7 803,00	38 258,35
FONCT	263 001,07	182 633,92	53 139,19	133 506,34		133 506,34
TOTAL	97 025,39	182 633,92	309 053,37	223 444,84		171 764,69

Pour mémoire report 2022 compte 001 = -165975,68. Report 2022 cpte 002 = 80367,15

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	133 506,34 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	133 506,34 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
A reporter en ligne 001 du BP 2023 :	89 938,50 €

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTABILITE M49 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRIÉ,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Recettes 2022	16 565,04 €
Dépenses 2022	23228,32 €
Résultat exercice 2022	-6 663,28 €
Excédent de fonctionnement 2021 - Compte 002	33 794,73 €
Excédent cumulé de fonctionnement 2022	27 131,45 €
Investissement	
Recettes 2022	18 750,79 €
Dépenses 2022	0,00 €
Résultat exercice 2022	18 750,79 €
Excédent d'investissement 2021 - Compte 001	129 282,99 €
Excédent cumulé d'investissement 2022	148 033,78 €

RÉSULTAT CUMULÉ - EXCEDENT GLOBAL AU 31.12.2022

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT :

27 131,45 € + 148 033,78 € = 175 165,23 €

INVESTISSEMENT :

Résultat CUMULÉ FIN 2022 = 148 033,78 €

2 - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTABILITE M49 :**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance existante ;

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTABILITE M49 :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2021	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE FIN 2022	RESTES A REALISER 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	129 282,99		18 750,79	148 033,78	D R	148 033,78
FONCT	33 794,73		-6 663,28	27 131,45		27 131,45
TOTAL	163 077,72	0,00	12 087,51	175 165,23		175 165,23

Pour mémoire report 2022 compte 001 = 129282,99. Report 2022 cpte 002 = 33794,73

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	27 131,45 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	27 131,45 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
A reporter en ligne 001 du BP 2023 :	148 033,78 €

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 :**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les propositions fiscales 2023 et les besoins exprimés en matière de financement.

Il propose de ne pas changer les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des taxes communales pour 2023 comme suit :

Taxe Foncière bâtie (TFB) 34.23%
Taxe Foncière non bâtie (TFNB) 25.29%
Taxe d'Habitation (TH) 5,62%

Produit fiscal attendu : 115 178,00 € qui sera imputé à l'article 73111.

- **VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2023 :**

Après en avoir délibéré, les subventions aux associations, écoles et organismes divers ont été votées à l'unanimité :

Comité des Fêtes : 250 €
 Les Amis de Plain Marchais : 450 € (250 € + 200 € pour achat de livres bibliothèque)
 La Gaule de Lavau : 650 € (250 € + 400 € achat jeux et boissons pour le 14 juillet)

Organisme	Montant	Complément	Objectif
Comité des fêtes	250,00 €		
Les amis de plain Marchais	250,00 €	200,00 €	Complément pour achat de livres bibliothèque
La gaulle de Lavau	250,00 €	400,00 €	Complément pour animation du 14 juillet
La boule sportive Lavausienne	250,00 €		
Le pied levé	250,00 €		
Rallye Puisaye	250,00 €		
La joie de vivre	250,00 €	100,00 €	Complément pour matériel de gymnastique
Vélo club de Toucy	200,00 €		
Association Activ-UNA	430,00 €		1€ par habitant
Syndicat Gandrille	20,00 €		
Les papillons blancs (ADAPEI)	120,00 €		Association Départ. personnes handicapées
Les cheveux Argentés	100,00 €		EHPAD Saint Sauveur en Puisaye
Association boules de poils Toucy	150,00 €		Campagne de stérilisation des chats errants
UNC Lavau/Saint Fargeau/Rogny	250,00 €		Union Nationale des Combattants
FNACA, Ancien Combattant Algérie	250,00 €	100,00 €	Complément pose d'une stèle à St Fargeau
Classe orchestre école de St Fargeau	300,00 €		
Entent musicale Bléneau/St Fargeau	300,00 €		
MFR de Gien	50,00 €		Centre de formation, 1 élève de Lavau
CFA Agricole de l'Yonne	100,00 €		Centre de formation, 2 élèves de Lavau
Ecole élémentaire de St Fargeau	170,00 €		Participation sorties scolaires élèves de Lavau
Collège de Puisaye de St Fargeau	650,00 €		Participation sorties scolaires élèves de Lavau
Collectif Puisaye-Forterre Ukraine	100,00 €		
Subventions imprévues	150,00 €		
Sous-totaux	5 090,00 €	800,00 €	
Total subventions 2023 : 5 890,00 €			

- **VOTE DU BUDGET 2023 – COMMUNE M57 :**

Le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote pour le budget 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le budget est adopté à l'unanimité et voté en équilibre comme suit :

. FONCTIONNEMENT : 598 184,90 €
. INVESTISSEMENT : 105 836,50 €

- **VOTE DU BUDGET 2023 – EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTABILITÉ M49 :**

Le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote pour le budget 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le budget est adopté à l'unanimité et voté en équilibre comme suit :

. FONCTIONNEMENT : 45 831,45 €
. INVESTISSEMENT : 164 641,30 €

- **INSTALLATIONS ORANGE – FIXATION DU TAUX DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 :**

Conformément au décret relatif aux droits de passage sur le domaine public, Orange déclare les installations d'infrastructure de télécommunication existantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les installations d'infrastructure de télécommunication existantes sur la commune de Lavau,
Considérant les tarifs appliqués par Orange, à savoir, 40 € le km d'artères aériennes, 30 € le km d'artères souterraines et 20 € le m² d'emprise au sol, **tarifs majorés par le coefficient d'actualisation 1,5649 pour l'année 2023,**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, fixe les taux de redevance ainsi qu'il suit :

Artère aérienne : 28,680 km x 62,60 € = 1 795,37 €
Artère en sous-sol : 6,757 km x 46,95 € = 317,24 €
Emprise au sol : 0,35 m² x 31,30 € = 10,95 €

Au titre de l'année 2023, la commune percevra la somme de **2 123,56 €**.
Le Maire est chargé d'établir le titre correspondant.

- QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Le Maire a demandé à l'entreprise HORLOGES PLAIRE de remettre en route la sirène de la Mairie.

Les travaux de rénovation de la MARLOTTE vont être lancés suite à l'accord des subventions. La restauration du cadran (chiffres) sera faite à la suite par l'entreprise HORLOGES PLAIRE.

L'enquête publique concernant le projet d'implantation du Crématorium Loire et Puisaye sur la commune est terminée.

Les membres du Conseil demandent officiellement aux associations du village de fournir les bilans moraux et financiers chaque année à l'issue de leur assemblée générale.

Après discussion avec certains habitants du village, Dominique BOURGUIGNON propose de faire appel aux volontaires pour faire un grand « rangement/débarras » dans l'ancien bâtiment de la forge acquis par la commune. L'idée est retenue et sera lancée prochainement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 juin 2023 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Maire,
Gérard d'ASTORG



Le Secrétaire de Séance,
Dominique BOURGUIGNON

A blue ink signature of Dominique BOURGUIGNON, consisting of several fluid, overlapping strokes.